

Avant le vote

Au moment où paraîtra ce journal, le Sénat aura sans doute pris une décision. Sera-t-elle bonne? Sera-t-elle mauvaise? Il nous est bien difficile à l'heure actuelle de préjuger de la réponse, tant les chances semblent partagées.

La bataille se fera sur le passage à la discussion des articles. Mais en supposant que nous l'emportions, que se passera-t-il ensuite? C'est là où réside surtout l'inconnu, car si la Haute Assemblée semble ébranlée et prête à faire une concession, quelle sera cette concession?

En écartant la proposition Louis Martin qui nous accorderait à peu de choses près les droits politiques intégraux, que resterait-il à nous offrir?

Le suffrage municipal? Nous en doutons, surtout quelques mois avant les élections sénatoriales, les sénateurs soumis à la réélection pouvant redouter que leurs électeurs, maires et conseillers municipaux, ne soient pas en notre faveur. Il est certain que la concurrence féminine effraie tant soit peu les politiciens des villes et des villages.

Le suffrage pour les femmes chefs de famille ou munies de titres? Cette solution ne semble guère avoir l'agrément des socialistes. « Pas de différence entre les Françaises », s'est écrié l'autre jour M. Fèvre, sénateur de la Haute-Vienne pendant le discours de M. François Saint-Maur. Il est évident qu'en créant des privilèges pour les unes, il y aurait protestation des autres, protestations d'ailleurs que nous escomptons pour nous permettre de créer par la suite un mouvement d'opinion intense en faveur de l'intégralité de nos droits.

LES FEMMES ASSESSEURS? A part M. Henri Guernut qui en fait l'éloge dans les *Cahiers de la Ligue des Droits de l'Homme* personne n'en parle : nous doutons qu'il y ait actuellement une discussion à ce sujet.

L'éligibilité? M. Soulié, sénateur de la Loire défendit éloquentement jeudi dernier son projet et quelques-uns de nos adversaires semblèrent le suivre avec intérêt. Si le passage à la discussion des articles a lieu, c'est peut-être sur ce point que se fera le plus facilement l'entente. Et même, d'après l'intervention du Président de la Commission que l'on verra par ailleurs, il se pourrait, qu'en cas d'échec, M. Soulié puisse retirer son projet pour le reprendre plus tard.

M. Soulié ayant posé la question de l'éligibilité des femmes à toutes les fonctions publiques, son projet mérite évidemment une très grande attention. Mais de quelles fonctions publiques s'agit-il? Certains mauvais esprits prétendent qu'une seule fonction publique est éligible en France, celle du Président de la République! Mais ce n'est certainement pas à elle qu'a dû songer le sénateur de la Loire.

A distance, nos amies pourront s'étonner de toutes ces subtilités, au moment où elles attendent du Sénat un *oui* ou un *non* catégorique; mais quand on est sur place et qu'on voit de près toutes les manœuvres, on peut mieux se rendre compte de la difficulté d'arriver à un résultat net et précis.

Nous donnons plus loin le résultat de la journée de jeudi.

Dans notre prochain numéro qui sera le dernier avant les vacances, nous tirerons les conclusions du vote du Sénat.

C. Brunswick

1932-09-07

n° 1029